

COVID-19 - Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens

Version 3 Le 8 avril 2020

Pour toute question, communiquez avec Zack Mullins: zmullins@cca-acc.com

TABLE DES MATIÈRES

Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens	<u>1</u>
Mesures de prévention	1
Communication et sensibilisation	1
Voyages d'affaires	2
Travail à distance	2
Accès au chantier et déplacements vers le chantier ou à partir de celui-ci	2
Contrôle de la situation des travailleurs	<u>3</u>
Protocoles de nettoyage des chantiers de construction et des roulottes de chantier	3
Limiter ou éliminer les points de contact internes	3
Compartimentation	4
Activités de chantier	4
<u>Livraisons</u>	4
<u>Vérification des protocoles</u>	<u>5</u>
<u>Autre</u>	<u>5</u>
Mesures de détection	<u>5</u>
Contrôle et dépistage à l'entrée du chantier de construction	<u>5</u>
Mesures d'intervention	5
<u>Cas possibles de COVID-19</u>	<u>5</u>
<u>Plans d'intervention</u>	<u>6</u>
<u>Autre</u>	6

COVID-19 - PROTOCOLE NORMALISÉ POUR LES TOUS CHANTIERS DE CONSTRUCTION CANADIENS

Le Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens décrit les pratiques exemplaires à adopter sur les chantiers de construction afin d'assurer la santé et la sécurité de tous les travailleurs qui doivent accomplir des tâches pendant la crise de la COVID-19. Le protocole, qui comprend des mesures de prévention, de détection et d'intervention, aidera à minimiser les impacts de la crise et à assurer la continuité des activités dans l'industrie de la construction. Certaines provinces et municipalités ont mis en œuvre des mesures plus rigoureuses que celles énoncées dans le présent document, et il incombe aux entrepreneurs de se conformer aux règles, aux règlements et aux pratiques exigées par les autorités pertinentes. À la fin de ce document, vous trouverez des liens vers des ressources et des renseignements fournis par nos associations partenaires et autres intervenants de l'industrie et qui sont adaptés aux exigences particulières de chaque province/territoire.

Les objectifs du protocole normalisé sont les suivants :

- Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs et des communautés environnantes,
- Appliquer les recommandations et les pratiques exemplaires des autorités de la santé publique fédérales, provinciales et municipales aux procédures de chantier,
- Établir et maintenir un plan d'intervention lié à la pandémie de la COVID-19 qui est commun à tous les chantiers de construction,
- Favoriser une communication ouverte entre les intervenants et assurer un environnement de travail respectueux.

Protocole normalisé pour tous les chantiers de construction canadiens

Mesures de prévention

Communication et sensibilisation

- Des pancartes sont affichées bien en vue aux points d'entrée du chantier et font état de l'engagement de l'entrepreneur à assurer le maintien des mesures de santé et de sécurité pendant la crise de la COVID-19, avec les mises à jour pertinentes des autorités de la santé publique des juridictions appropriées et les outils de dépistage et d'autosurveillance.
- Les politiques de chantier relatives à la crise de la COVID-19 sont communiquées aux travailleurs et mises à leur disposition sur le chantier.
- Tous les travailleurs appliquent les pratiques recommandées suivantes pour réduire le risque de transmission, telles qu'identifiées par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et les Centres de contrôle et de prévention des maladies :
 - o Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche sans d'abord s'être lavé les mains;
 - o Lorsque vous toussez ou éternuez :
 - tousser ou éternuer dans un papier-mouchoir ou dans le creux de votre bras, et non dans votre main;

- jeter immédiatement les papiers-mouchoirs utilisés dans une poubelle doublée d'un sac de plastique et se laver ensuite les mains;
- Les masques non médicaux ou accessoires couvrant le visage (tels que les masques en tissu artisanaux) devraient être portés pour atténuer potentiellement la transmission ou la contraction du virus, mais ils ne doivent pas remplacer les consignes d'hygiène et de santé, dont le lavage des mains, la distanciation physique et autres mesures de protection. Les masques ou accessoires couvrant le visage doivent être bien ajustés au visage et couvrir le nez et la bouche. Il importe d'éviter de toucher votre masque lorsque vous le portez.
- o Nettoyer et désinfecter les objets et les surfaces fréquemment touchés, y compris tout équipement de protection individuelle (ÉPI) réutilisable;
- o Ne pas partager des articles ou fournitures personnels, comme les cellulaires, les stylos, les portables ou tablettes, l'ÉPI, etc.;
- o Utiliser et retirer l'ÉPI avec précaution, en étant conscient des surfaces qui peuvent être contaminées. Il faut se laver les mains après avoir manipulé tout ÉPI qui a été utilisé.
- o Éviter les salutations d'usage qui exigent un contact physique, comme les poignées de main;
- o Maintenir une distance de deux mètres entre vous et les autres personnes;
- o Se laver les mains souvent avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes, notamment après avoir été aux toilettes, lors de la préparation d'aliments, ainsi qu'après que s'être mouché ou après avoir toussé ou éternué. Si vos mains ne sont pas visiblement souillées et que vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, vous pouvez utiliser un assainisseur ou un désinfectant à base d'alcool.

Voyages d'affaires

- Les voyages d'affaires non essentiels ne sont pas autorisés. Les voyages d'affaires doivent être limités et sur une base exceptionnelle seulement.
- Toute personne qui revient de l'extérieur du Canada doit s'auto-isoler pendant 14 jours, comme l'oblige le gouvernement fédéral et el tel qu'il est énoncé ici : <u>canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html</u>
- Comme certains gouvernements provinciaux imposent des restrictions similaires pour les voyages interprovinciaux, toute exigence d'auto-isolement doit être respectée, le cas échéant.

Travail à distance

• Dans la mesure du possible, tous les employés de bureau associés à un projet travaillent à distance. Les réunions sont tenues par voie de téléconférence ou de vidéoconférence.

Accès au chantier et déplacements vers le chantier ou à partir de celui-ci

- Dans la mesure du possible, les travailleurs se rendent au chantier en utilisant des moyens de transport individuels (par exemple, un véhicule personnel ou une bicyclette). Des dispositions supplémentaires en matière de stationnement sont prises en fonction des besoins.
- Toutes les personnes non essentielles ne sont pas autorisées à accéder au chantier.

Contrôle de la situation des travailleurs

- Un registre détaillé permettant de faire un suivi de la situation des travailleurs sur le chantier et hors chantier est tenu en tout temps (p. ex., apte à travailler, malade, absent du travail pour s'occuper de la famille, etc.) Une liste de tous les travailleurs en quarantaine est mise à jour quotidiennement tout en veillant à la protection de leur vie privée.
- Des registres indiquant le nom des personnes travaillant ensemble et les dates/heures de travail sont tenus.

Protocoles de nettoyage des chantiers de construction et des roulottes de chantier

- Tous les bureaux et chantiers mettent en œuvre des mesures supplémentaires de nettoyage des aires communes. Toutes les poignées de porte, les rampes, les mains courantes, les échelles, les escabeaux, les interrupteurs, les contrôles, les surfaces de repas, l'équipement et les outils partagés, les robinets et les toilettes ainsi que les postes de travail individuels sont nettoyés au moins deux fois par jour avec un produit désinfectant, comme des lingettes désinfectantes. Les personnes sont responsables de nettoyer et de désinfecter leur poste de travail.
- Des mesures d'hygiène supplémentaires sont mises en œuvre sur le chantier : des postes de lavage de mains avec une affiche indiquant le protocole de lavage des mains, des postes d'assainissement/désinfection des mains, la fourniture de lingettes et de produits désinfectants. Ces types d'installations sont mis à disposition des personnes aux entrées et aux sorties des chantiers, aux toilettes, dans les aires de repas, dans les bureaux et toute autre zone où les surfaces sont fréquemment touchées.
- Les surfaces couramment touchées sur les véhicules et les équipements sont nettoyées et désinfectées à fond à la fin des quarts de travail et entre chaque utilisateur.
- Le nettoyage et la désinfection des espaces sont effectués conformément aux recommandations de l'ASPC:
 canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html

Limiter ou éliminer les points de contact internes

- Limiter l'accès et l'utilisation d'appareils partagés, comme les machines à café, les fontaines d'eau, les fours à micro-ondes et autres appareils. Des produits sont fournis pour nettoyer et désinfecter ces appareils après chaque utilisation.
- Limiter l'utilisation de stylos communs pour les feuilles ou les registres de présence sur les chantiers.
- Modifications des toilettes Installer plus de lavabos et insérer une séparation physique entre les utilisateurs lorsque cela est possible. Remplacer les robinets, les distributeurs de serviettes de papier et les poubelles par des modèles mains libres.
- Enlever les portes/poignées de porte Envisager toutes les possibilités raisonnables de les enlever.
- Dans les endroits où il y a des points de contact, comme les poignées de porte et les fontaines d'eau, des serviettes de papier sont fournies pour permettre aux utilisateurs d'éviter le contact avec la peau.
- Des gants sont portés lorsque cela est possible sur le chantier, mais les mêmes consignes que celles s'appliquant aux mains nues doivent être respectées, notamment réduire au minimum les contacts inutiles avec tout ce qui se trouve sur le chantier et éviter de se toucher le visage.

Compartimentation

- Le chantier doit être séparé en zones dans la mesure du possible, ou d'autres méthodes doivent être utilisées pour que les différentes équipes/personnes de métier soient séparées physiquement en tout temps. Cela favorise la distanciation physique et permet de contenir la propagation si elle se produit.
- Les repas sont limités à des zones de repas clairement identifiées, équipées de postes de lavage des mains, de produits de nettoyage et de désinfection, et d'un espace suffisant pour maintenir une distance physique minimale.
- Le nombre de personnes autorisées à la fois dans chaque zone et dans les installations telles que les toilettes, les remorques et les zones de repas est limité afin de permettre la distance physique minimale recommandée.
- Des escaliers à sens unique sont établis lorsque cela est possible afin de réduire au minimum les contacts entre les travailleurs.
- Les monte-charges sont utilisés par une seule personne à la fois ou, lorsque cela est possible, en respectant les consignes de distanciation physique.

Activités de chantier

- Le nombre de réunions en personne est réduit au minimum. Si nécessaire, seules les personnes nécessaires doivent y participer, et les réunions devraient regrouper six personnes ou moins. Une distance physique minimale est maintenue, et les réunions se tiennent dans des espaces ouverts lorsque cela est possible.
- Le chantier est réaménagé de manière à réduire les zones à forte circulation et à permettre la distance physique minimale.
- Les équipes de chantier sont encouragées à proposer des horaires fractionnés/quarts rotatifs afin d'éviter les contacts étroits entre travailleurs. Le décalage volontaire des quarts de travail et la mise en place d'intervalles entre les quarts de travail sont fortement encouragés.
- D'autres dispositions sont prises, le cas échéant, pour éviter que les travailleurs ne dépassent la distance physique minimale avec d'autres personnes pendant des périodes prolongées. Lorsque cela n'est pas possible, des plans sont établis pour minimiser la durée de la tâche. Pour tout travail qui doit être effectué en contact étroit avec d'autres travailleurs, une procédure officielle est établie, décrivant l'ÉPI requis et toutes les mesures à prendre pour minimiser les risques.
- Lorsque le travail est effectué en équipe, le travail est planifié de manière à minimiser ou à éliminer le transfert des travailleurs entre les équipes.
- Les équipes de projet échelonnent les horaires des pauses et des repas afin de réduire au minimum le nombre de personnes à proximité les unes des autres. Des zones de repas fermées ne sont mises à la disposition des travailleurs que lorsque le temps est mauvais.
- Les horaires de travail sont ajustés afin d'accorder du temps pour nettoyer et désinfecter adéquatement entre chaque quart de travail.

Livraisons

• Les zones de livraison sont clairement identifiées et sont limitées uniquement aux livreurs et aux personnes au point de réception.

• Dans la mesure du possible, rien n'est transmis entre le livreur et le destinataire (par exemple, les documents d'expédition et les stylos pour les signatures). Les livraisons sont déchargées uniquement par les destinataires qui portent l'ÉPI approprié, tandis que les livreurs restent dans leurs véhicules.

Vérification des protocoles

• Les entrepreneurs doivent effectuer des vérifications périodiques (la fréquence est à déterminer en fonction de l'étendue et de la portée du projet) pour s'assurer que les mesures appropriées ont été mises en œuvre et sont respectées.

Autre

Prendre toute autre mesure qui peut accroître la sécurité ou limiter la propagation du virus.

Mesures de détection

Contrôle et dépistage à l'entrée du chantier de construction

- Avant d'entrer sur le chantier, les personnes doivent confirmer :
 - o toux ou congestion);
 - o qu'elles ne sont pas revenues de l'étranger au cours des 14 derniers jours;
 - o au mieux de leur connaissance, qu'elles n'ont pas été en contact avec une personne qui constitue un cas confirmé ou probable de la COVID-19.
 - o qu'elles n'ont pas travaillé sur un chantier qui a été fermé en raison du virus.

Les réponses à ces questions doivent demeurer confidentielles et être traitées comme des renseignements médicaux sensibles.

- Les personnes qui présentent un risque accru de maladie grave (en raison de leur âge, d'une grossesse ou d'un autre problème de santé) ne doivent pas être autorisées sur le chantier.
- Les travailleurs qui ne sont pas autorisés à accéder au chantier doivent être transportés en toute sécurité directement chez eux ou à l'endroit qu'ils auront choisi pour leur auto-isolement. S'ils ne sont pas en mesure de conduire eux-mêmes, un véhicule et un chauffeur seront mis à leur disposition.
- Lors du transport d'une personne potentiellement malade, il faut remettre au chauffeur et au passager un masque et des gants en nitrile. Le passager doit s'asseoir sur le siège arrière, et le chauffeur doit ouvrir et fermer les portes pour le passager.

Mesures d'intervention

Cas possibles de COVID-19

- Les personnes qui ont été potentiellement exposées au virus, ou qui présentent des symptômes de grippe tels qu'une fièvre, une fatigue, une toux ou une congestion, sont ordonnées à :
 - o ne pas se présenter au travail;

- o contacter leur superviseur et/ou le service des ressources humaines;
- o rester à la maison et s'auto-isoler;
- o contacter les autorités sanitaires locales pour obtenir des renseignements complémentaires.

Ces personnes sont tenues de suivre les recommandations de l'autorité sanitaire locale et ne peuvent pas reprendre le travail avant d'avoir reçu l'approbation des autorités sanitaires compétentes.

- Les personnes qui commencent à présenter des symptômes de grippe sur le chantier doivent veiller à ne rien toucher sur le chantier, prendre toutes les précautions nécessaires pour contenir leur toux et leurs éternuements, et retourner immédiatement chez elles pour s'auto-isoler en suivant les directives de l'autorité sanitaire locale.
- Toutes les zones sur le chantier potentiellement infectées par un cas confirmé ou probable sont barricadées pour maintenir les personnes à deux mètres de distance jusqu'à ce que la zone soit nettoyée et désinfectée à fond.

Plans d'intervention

• Tous les entrepreneurs doivent établir un plan intégré de continuité pour tenir compte de la fermeture partielle ou complète des chantiers ou de la limitation importante des opérations de chantier.

Autre

 Consultez le site <u>canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html</u> pour obtenir les plus récents renseignements.

La situation relative à la COVID-19 évolue rapidement. Le présent protocole sera mis à jour au fur et à mesure que les exigences ou les besoins évoluent ou changent afin de refléter les plus récentes mesures adoptées.

Pour connaître les directives et les conseils selon chaque province ou territoire, veuillez consulter les liens cidessous vers les ressources pertinentes. Les questions concernant des sujets de santé et de sécurité spécifiques à une province ou territoire peuvent être adressées aux personnes-ressources dont les noms figurent ci-dessous.

Alberta

Alberta Construction Association

albertaconstruction.net/wp-content/uploads/2020/04/PANDEMIC-PLANNING-FOR-THE-CONSTRUCTION-INDUSTRY.pdf

Alberta Roadbuilders and Heavy Construction Association

<u>279e5ecb-ae4a-4a97-bda5-1b2fe77f0894.filesusr.com/ugd/77f1bc_683524748e3c482aac8a8f59e5a86218.</u> pdf?index=true

Alberta Construction Safety Association

Dan MacLennan, CEO <u>dmaclennan@youracsa.ca</u>
Tammy Hawkins, COO <u>thawkins@youracsa.ca</u>

Colombie-Britannique

British Columbia Construction Association

bccassn.com/media/Guidance%20to%20Construction%20Sites%20Operating%20During%20COVID19.pdf

BC Construction Safety Alliance

Mike Mckenna, directeur général mmckenna@bccsa.ca
Tammy Oliver, directrice principale toliver@bccsa.ca

Île-du-Prince-Édouard

Construction Association of PEI

capei.ca/member access/LiveEditor/images/Public%20Health%20Order%20-%20March%202020.pdf

Manitoba

Winnipeg Construction Association togetherwebuild.ca/

Construction Safety Association of Manitoba

Sean Scott, directeur général <u>sean@constructionsafety.ca</u>
Derek Pott, directeur des opérations <u>derek@constructionsafety.ca</u>

Manitoba Heavy Construction Association

Don Hurst, directeur <u>don@mhca.mb.ca</u>

Nouveau-Brunswick

New Brunswick Construction Association

nbcsa.ca/wp-content/uploads/2020/04/Construction-Site-COVID-19-Prevention-Procedures.pdf

New Brunswick Construction Safety Association

Roy Silliker, CEO <u>rsilliker@nbcsa.ca</u> Shelley Poirier, conseillère principale-sécurité <u>spoirier@nbcsa.ca</u>

Nouvelle-Écosse

Construction Association of Nova Scotia

cans.ns.ca/covid-19-managing-covid-19-on-the-worksite/

Construction Safety Association of Nova Scotia

MJ MacDonald, CEO <u>mmacdonald@constructionsafetyns.ca</u>
Damon Alcock, agent principal-sécurité <u>dalcock@constructionsafetyns.ca</u>

Ontario

ORBA / OGCA / RESCON / OSPE / OHBA

 $\underline{orba.org/wp-content/uploads/2020/03/ORBA-branded-COVID19-resource- and-best-management-practices-document-Final.pdf}$

Infrastructure Health & Safety Association

Enzo Garritano, président <u>egarritano@ihsa.ca</u>
Paul Casey, vice-président <u>pcasey@ihsa.ca</u>

Québec

Association de la construction du Québec acq.org/coronavirus/sante-securite-du-travail/

ASP Construction

Sylvie L'Heureux, directrice générale <u>slheureux@asp-construction.org</u>

Saskatchewan

Saskatchewan Construction Association scaonline.ca/third-party-information-bulletins.html

Saskatchewan Construction Safety Association

Thomas Archer, v.-p. des opérations <u>thomasa@scsaonline.ca</u>
Collin Pullar, président <u>thomasa@scsaonline.ca</u>
collinp@scsaonline.ca

Heavy Construction Safety Association of Saskatchewan
Al Goldstone, directeur de la sécurité alg@hcsas.sk.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Construction Association nlca.ca/critical-information-covid-19

Newfoundland and Labrador Construction Safety Association

Jackie Manuel, CEO <u>imanuel@nlcsa.com</u>

Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

Northern Construction Safety Association

Chris Johnston, directeur général <u>chris@nsa-nt.ca</u>

Yukon

Northern Safety Network Yukon Sheila Sergy, directeur général

sheila@yukonsafety.com